

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 janvier 2019
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 21 janvier 2019, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 16 et le 21 janvier 2019 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 21 janvier 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (16 janvier 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités n'a pas recensé de violation.

Le bureau turc a quant à lui recensé 10 violations, dans les provinces de Hama (5), de Lattaquié (3) et d'Edleb (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Teïha (province de Deraa), où 500 colis alimentaires d'un poids de 2,165 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 043. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 221,208 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (17 janvier 2019)**Respect de la cessation des hostilités**

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités n'a pas recensé de violation.

Le bureau turc a quant à lui recensé sept violations, dans les provinces de Hama (6) et d'Edleb (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 043. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 221,208 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (18 janvier 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé six violations, dans les provinces d'Alep (2), de Lattaquié (3) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 20 violations, dans les provinces de Hama (9), d'Edleb (9) et de Lattaquié (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit deux opérations humanitaires qui ont permis de distribuer à la population :

- 500 colis alimentaires d'un poids de 2,165 tonnes à Saida (province de Qouneïtra) ;
- 500 colis alimentaires d'un poids de 2,165 tonnes à Ouarida (province d'Alep).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 045. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 225,538 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (19 janvier 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé sept violations, dans les provinces d'Alep (2), de Lattaquié (1), de Hama (2) et d'Edleb (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 21 violations, dans les provinces de Hama (11), d'Alep (8) et de Lattaquié (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a pas conduit d'opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 045. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 225,538 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (20 janvier 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé trois violations, dans les provinces de Lattaquié (2) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 23 violations, dans les provinces de Hama (4), d'Edleb (12) et de Lattaquié (7).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires qui ont permis de distribuer à la population :

- 500 colis alimentaires d'un poids de 2,165 tonnes à Marrat (province de Deïr el-Zor) ;
- 500 colis alimentaires d'un poids de 2,165 tonnes à Dalfar (province d'Alep) ;
- 200 kilogrammes de médicaments à Sanameïn (province de Deraa).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 048. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 229,87 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (21 janvier 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de la cessation des hostilités a recensé cinq violations, dans les provinces d'Edleb (2), d'Alep (1) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 17 violations, dans les provinces d'Edleb (9), de Hama (3), de Lattaquié (3) et d'Alep (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire à Alma (province de Deraa), où 500 colis alimentaires d'un poids de 2,165 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 049. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 232,033 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 518.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.